

CAISSE AUTONOME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES

DIRECTION GENERALE

SECRETARIAT GENERAL

« Etablissement public de prévoyance sociale régi par
la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 et le décret n°
2008-155/PRES/PM/MFPRE/MEF du 03 avril 2008
portant transformation de la CARFO en établissement
public de prévoyance sociale



BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou le, 17 AOUT 2023

COMMUNIQUE

Contrôle physique des PTO/PTR

La Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO), porte à la connaissance des pensionnés des localités de Ouagadougou, de Bobo-Dioulasso et de Koudougou que ses services procéderont à un contrôle physique des orphelins bénéficiaires de la pension temporaire de réversion (PTR) et/ou de la pension temporaire d'orphelins (PTO).

Ce contrôle se déroulera sur les sites suivants :

- direction régionale du Centre sise à Paspanga Ouagadougou ;
- direction régionale des Hauts-Bassins à Bobo-Dioulasso ;
- direction régionale du Centre Ouest à Koudougou.

Les tuteurs des orphelins concernés sont invités à se présenter avec les enfants dans l'un des guichets des directions régionales ci-dessus citées du 1^{er} au 30 septembre 2023.

Faute de quoi, les pensions des bénéficiaires qui ne se seront pas présentés dans le délai seront suspendues.

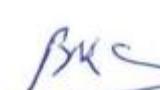
Le Directeur général vous invite à prendre toutes les dispositions utiles pour éviter les désagréments.

Un programme détaillé vous sera communiqué par chaque direction régionale pour les pensionnés de son ressort.

N.B. : Bien vouloir se munir d'une photocopie d'un acte de naissance de chaque enfant, un certificat de vie des enfants et d'un bulletin de pension.

La CARFO, bâtir une solidarité agissante entre les générations !

Pour le Directeur Général
et par intérim le Secrétaire Général


Bouréma Kounady SIDIBE

Officier de l'Ordre de l'Etalon

